

TERRITOIRES AVENIR

L'IMMOBILIER AU COEUR DES RÉGIONS



RE PUBLIQUE FRANÇAISE

L'unité de compte (UC) Territoires Avenir se souscrit exclusivement au sein de contrats d'assurance-vie. Le sous-jacent à cette UC est la SCI Territoires Avenir constituée sous forme d'une Société Civile Immobilière à capital variable. La SCI Territoires Avenir est un Autre Fonds d'Investissement Alternatif (Autre FIA) visé à l'article L.214-24 III du Code monétaire et financier. Elle ne fait pas appel public à l'épargne et ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers (AMF). L'investissement sur des supports en unités de compte présente un risque de perte en capital.

Durée de placement recommandée : 10 ans

Document publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.



TERRITOIRES AVENIR ACCOMPAGNE LES GRANDES TRANSITIONS DANS LES TERRITOIRES

Les tendances sociétales et démographiques qui contribuent à l'attractivité des territoires ont été accentuées par la crise sanitaire :

- Augmentation du télétravail
- Déménagement en région
- Implantation des startups dans les métropoles régionales
- Explosion du e-commerce

QU'EST-CE QUE TERRITOIRES AVENIR ?

Territoires Avenir a pour objectif de tirer parti de ces nouvelles dynamiques et enjeux du secteur immobilier et de contribuer au développement des territoires (en France et en Europe).

Territoires Avenir a la spécificité de détenir directement ses actifs. Elle pourra également investir sur opportunité dans des parts ou actions de sociétés à vocation immobilière, cotées ou non cotées. L'objectif est de délivrer une performance annuelle nette de 5 %.

Cette performance cible s'entend nette de frais de gestion du support, brute de prélèvements sociaux et fiscaux et hors frais du contrat d'assurance-vie.

La durée de placement recommandée est de 10 ans. L'objectif de performance est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et n'est pas garanti. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance.

Investir dans Territoires Avenir, c'est bénéficier du développement économique des territoires les plus dynamiques.

Yann Videcoq, Directeur Général d'Arkéa REIM



A QUI S'ADRESSE L'UNITÉ DE COMPTE TERRITOIRES AVENIR ?

L'UC Immobilière Territoires Avenir, labellisée Investissement Socialement Responsable (ISR) s'adresse aux investisseurs à la recherche d'une solution immobilière de diversification.

Elle est disponible uniquement au travers de contrats d'assurance-vie.

OÙ LA TROUVER ?



L'investissement sur des supports en unités de compte présente un risque de perte en capital

LES RAISONS D'INVESTIR

- Profiter des opportunités actuelles du marché
- Exposer son épargne à l'immobilier en régions
- Investir dans un portefeuille d'actifs immobiliers détenus en direct
- Bénéficier du meilleur de chaque territoire grâce à une stratégie de gestion diversifiée
- Viser une performance long terme de 5%/an non garanti associé à une volatilité faible (SRI 2/7)
- Investir dans une UC immobilière labellisée ISR

LES RISQUES

- Risque lié au marché immobilier
- Risque de perte en capital
- Risque de liquidité
- Risque lié à la gestion discrétionnaire
- Risque lié à l'absence d'historique opérationnel

UN PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ D'ACTIFS DÉTENUS EN DIRECT



La conviction d'Arkéa REIM est que la prise en compte des critères extra-financiers contribuera à une meilleure attractivité locative des immeubles, préservant ainsi la liquidité des actifs et la performance financière du fonds à moyen et long terme.

UNE ÉPARGNE ENGAGÉE EN FAVEUR DES TERRITOIRES

Arkéa REIM a mis en œuvre une grille d'analyse propriétaire comportant 49 critères de notation répondant à trois objectifs :

- Être acteur du développement des territoires
- Contribuer au bien-être des occupants
- Minimiser l'impact environnemental des actifs



L'intégralité des objectifs ISR de la SCI Territoires Avenir sont téléchargeables librement sur le site www.arkea-reim.com

Ce document a été réalisé dans un but d'information uniquement et n'a pas vocation à être exhaustif. Il ne constitue ni une offre ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription du produit cité. Toutefois en cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter le Document d'Informations Clés (DIC) afin de prendre connaissance de la clientèle visée, de manière exacte des risques encourus notamment le risque de perte en capital, ainsi que des coûts et frais. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures, ne sont pas constantes dans le temps et ne tiennent pas compte des éventuels frais de souscription et/ou liés au contrat d'assurance-vie. L'UC Territoires Avenir présente un risque de perte en capital. L'exposition aux facteurs de risque de ce support peut entraîner une baisse de l'actif net réévalué de la SCI et incidemment de la valeur liquidative de l'UC Territoires Avenir.

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement.

La SCI Territoires Avenir gérée par Arkéa Real Estate Investment Management, Société de Gestion, est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) de droit français relevant de la qualification d'autre FIA au sens de l'article L. 214-24 III du Code monétaire et financier, constituée sous forme de Société Civile Immobilière à capital variable ayant son siège social 72, rue Pierre Charron - 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro SIREN 894 009 687.

Les informations légales concernant le produit cité, notamment le DIC et le Document d'Information des Investisseurs (DII) sont disponibles auprès de la Société de Gestion, Arkéa Real Estate Investment Management. Les informations sur la prise en compte des critères extra-financiers et les aspects liés à la durabilité sont disponibles sur le site www.arkea-reim.com.

Informations à jour au 1^{er} Décembre 2023, susceptibles d'évoluer dans le temps.

Conformément à la réglementation applicable, ARKEA REIM a mis en place un dispositif de gestion des conflits d'intérêts pouvant survenir dans le cadre de ses activités. Néanmoins ce dispositif ne peut suffire à garantir avec une certitude raisonnable l'absence de conflits d'intérêts susceptibles de porter atteinte à l'intérêt de ses clients. Toute situation de conflits d'intérêts avérés sera traitée conformément à la politique de gestion des conflits d'intérêts disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

L'investisseur ayant souscrit l'Unité de compte TERRITOIRES AVENIR dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie sera soumis aux frais (notamment de versement, d'arbitrage et de gestion) de ce dernier et à la fiscalité applicable à cette enveloppe.



VOS CONTACTS



www.arkea-reim.com



Arkea REIM



N°Cristal 09 69 32 88 32

APPEL NON SURTAXE

L'Archipel de spécialistes en
gestion d'actifs et Banque Privée
du Crédit Mutuel Arkéa



Arkéa Real Estate Investment Management est une entité d'Arkéa Investment Services

Arkéa Real Estate Investment Management est une société par actions simplifiée au capital social de 1 000 000 euros. Siège social : 72, rue Pierre Charron - 75008 PARIS. Immatriculation au RCS, numéro 894 009 687 R.C.S. Paris. Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-20228 le 23 mars 2022.

Arkéa Investment Services est une marque de Federal Finance, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 20 747 030 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON. Adresse postale : BP 97 - 29802 BREST CEDEX 9. Siren 318 502 747 RCS Brest - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS, n° 07 001 802.

Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. TVA : FR 53 318 502 747.